

## Extinction de l'éclairage public

Nous informons la population que le Conseil communal a pris la décision de modifier l'heure d'extinction de l'éclairage public soit à partir de **minuit** et non plus 23h. Il sera à nouveau enclenché dès **06h00** du matin.

Nous tenons toujours à vous rappeler que les passages piétons ne sont plus illuminés et appelons à votre extrême vigilance notamment aux abords des collèges.

Le Landeron, le 14 juin 2023

Le Conseil communal